**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Adresse correspondance :
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-258402528-20180208-03-2018-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2018
Publication : 12/02/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 3/2018
SEANCE DU 08 FEVRIER 2018

Nombre de membres en exercice : 8 Membres présents : 6 Nombre de votants :6 Date de convocation : convocation du 19/01/2018	Le mercredi sept février deux mille dix-huit à dix-huit heures, le comité syndical de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse du Thor s'est réuni à l'Ecole Départementale du Musique et de Danse, sous la présidence de Yves BAYON DE NOYER, Président
Elus présents avec droit de vote :	- Yves BAYON DE NOYER, Maire de la Commune du Thor, membre titulaire - Marie-Hélène BIHEL, membre titulaire Commune de le Thor, - Florian MOLLIEX, Vice-Président, commune Robion, - Yves-Michel ALLENET, Vice-Président, Althen-des-Paluds, - Marc VALERO, membre titulaire commune de Robion - Gisèle BRUN, membre titulaire, conseil départemental
Etaient absents excusés :	- Elisabeth AMOROS, Conseil Départemental, Vice Présidente de la Commission Culture membre titulaire - Jean-Michel BENALI , membre Althen-des-Paluds - Mireille LEONARD membre Althen-des-Paluds
Invités à titre consultatif :	- Jean-François CASAURANG, coordinateur pédagogique - Karine LANCEZEUX, Responsable financier et ressources humaines - Pascal TRAMIER, représentant des enseignants - Gilles REDOR, Président Association Pro'Arte - Laura AUDE, Présidente de l'association Tutus et Chaussons

5- RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Rappel sur les obligations légales

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a institué la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants. Le débat d'orientation budgétaire n'a pas, en lui- même, de caractère décisionnel.

Le rapport d'orientation budgétaire 2018 s'organise autour des directions suivantes :

I- Contexte actuel du fonctionnement de l'école
II- Contexte actuel comptable du syndicat
III- Principales orientations 2018.

Contexte actuel du fonctionnement de l'école

Lors de la précédente réunion du comité syndical du 27 novembre 2017, il a été fait un point sur le contexte actuel du fonctionnement de l'école.

Pour rappel :

Nombre d'élèves inscrits :

Communes	**Nombre d'élèves**
Althen les Paluds	5
Caumont / Durance	27
Le Thor	265
Robion	3
Vedène	1
Velleron	12
Extérieurs	46
Total inscrits EDMD	**358**

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Adresse correspondance :
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Augmentation d'environ 12 % notamment sur les cours collectifs (danse et jardin musical). Légère diminution pour les élèves des cours individuels musique sauf diminution à hauteur de violon 34 % de moins.

On constate que la situation de l'école est à ce jour, stable et sereine ce qui permet d'assurer un bon fonctionnement. Le dynamisme des enseignants par des représentations extérieures fait connaître non seulement, la structure, mais permet aussi aux élèves de mettre à profit l'enseignement qu'ils ont eu avec leurs professeurs. De plus, aucune condition d'âges n'est requise lors des inscriptions ce qui permet de créer des relations intergénérationnelles et donc une certaine dynamique entre tous.

Pour ce qui concerne, les agents au sein de la structure, certains mouvements ont eu lieu à la rentrée scolaire. Le professeur de danse est en arrêt maladie depuis octobre et sollicite la constatation de sa maladie professionnelle. Pour remplacer cet agent, trois contractuels ont été recrutés. Les disciplines ont été sectorisées de la manière suivante : Classique, Jazz et Pilates outre un contractuel pour l'éveil danse.

La structure compte pour l'année scolaire 2017-2018, 19 agents se décomposant de la manière suivante :

- 4 titulaires à temps complet (dont un administratif)
- 4 titulaires temps non complet (dont un coordinateur pédagogique, un adjoint technique et un administratif)
- 10 contractuels à temps non complet
- 1 enseignant recruté au titre de l'activité accessoire (3 h hebdomadaires)

Le total d'heures dégagé pour l'enseignement est en moyenne de 600 heures par mois incluant les cours individuels et cours collectifs.
Il convient de préciser que concernant les enseignants contractuels, une large information a été diffusée afin de leur faire part de l'ouverture du concours pour l'année 2018, afin que chacun puisse s'y présenter et arriver à pérenniser leur situation.

Contexte actuel comptable du syndicat

Il est communiqué, un tableau récapitulatif des dépenses et recettes réalisées en 2017. Ce tableau est un appui pour discuter sur l'orientation budgétaire du syndicat pour l'année 2018.

A- Sur la section de fonctionnement 2017 :

Recettes réalisées **398.430,70 €**

Ce montant est supérieur à celui qui a été budgétisé, en raison de l'augmentation du nombre d'élèves lors des inscriptions en septembre 2017 (augmentation de la régie à hauteur de 17.101 €).

Dépenses réalisées **369.404,69 €**

L'intégralité des dépenses n'ont pas été réalisées pour les raisons suivantes :
Diminution du poste électricité (4000 €). L'électricité est prise en charge pour 1/3 avec l'association Arts Vivants en Vaucluse ; Du fait de la diminution de spectacles par l'association Arts Vivants, le poste diminue également. L'utilisation des projecteurs nécessitent une plus grosse consommation que les éclairages des classes de cours.

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

Adresse correspondance :
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Autres dépenses obligatoires (dépense non réalisée 5.315 €) : ce poste concerne la mise à disposition d'un agent auprès du centre de gestion qui a été faite qu'à compter du 01er avril 2017 mais l'année entière a été provisionnée.

Pour l'année 2017, le montant total de l'excédent d'exercice est de 29.026,01 € qu'il conviendra de rajouter au résultat reporté de 2016 de 87.355,29 €. Le résultat budgétaire de 2017 s'élèvera à la somme de 116.381,30 €.

B- Sur section d'investissement 2017
Les dépenses réalisées dans cette section d'investissement ont été conformes aux dispositions de la précédente orientation budgétaire. Le syndicat a pu réaliser des achats pour des besoins d'investissement urgents pour la pédagogie soit un montant total de 2.517,40 €.

Principales orientations pour 2018

A. Sur la section de fonctionnement :
Il sera appliqué comme les années précédentes, les mêmes restrictions budgétaires, en tenant compte bien entendu de certaines réévaluations notamment au niveau de la masse salariale, (avancements d'échelon, évolutions de carrières et de pérennisation de certains postes).
Par ailleurs, il sera proposé aux membres du comité syndical de voter le budget primitif en suréquilibre pour permettre de conserver un fonds de roulement.
Certains besoins des enseignants concernent plus particulièrement des dépenses de fonctionnement. De ce fait, certains postes pourront donc être augmentés en fonction.

B. Section d'investissement
En raison du résultat d'exercice de 2017 et afin de permettre à l'école de continuer dans une même dynamique, certains besoins sont nécessaires, tel que l'acquisition d'un ordinateur avec l'installation d'un logiciel MAO (Musique Assistée par Ordinateur). Cela permettra de créer une salle d'écoute pour les classes de formation musicale.
Le montant nécessaire pour la réalisation de ce projet serait d'environ de 3.500 € (ordinateur fixe, logiciel et imprimante).
En outre, les enseignants souhaitent pouvoir disposer de la WIFI dans toutes les classes. Le problème se pose concernant la mise à disposition de clé 3G. L'école devra donc prospecter pour permettre l'installation d'une borne et prévoir un code d'accès pour les enseignants et un code spécifique avec accès limités pour les élèves.
Il sera prévu une affectation d'une partie du résultat 2017 sur le compte 1068 pour permettre de réaliser les dépenses d'investissement.

LE COMITE SYNDICAL

OUI, l'exposé de son rapporteur
Après avoir discuté sur ce rapport d'orientation budgétaire 2018
Prends acte du rapport d'orientation budgétaire 2018

Pour extrait conforme
Le Président, Yves BAYON DE NOYER

SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR

Adresse correspondance :
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR
☎ 04 90 33 86 36 FAX 04 90 33 88 84
Siège social : Mairie du Thor

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le _____

Et publication ou notification
du _____